

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Jeudi le 6 septembre 2012, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Raymonde Lévesque, René Desrosiers, Gervais Chamberland, Francis Pelletier, Georges-Henri Duchesnay, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

### 3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 6 août 2012 tel que lu et présenté.

### 4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

### 5- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

### 6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

### 7- APPROBATION DES COMPTES

2012-09-131

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$37 767.68 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

### 8- AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE BPR (DÉFINITION DE TRAVAUX – TECQ 2010-2013)

2012-09-132

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 15029155 de la firme d'ingénierie BPR Inc.** au montant de \$221.01 taxes incluses pour les honoraires professionnels concernant la

révision de la programmation de travaux dans le cadre du programme de transfert d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2010 – 2013).

9- **AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION **AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Georges-Henri Duchesnay dans le but d'adopter un règlement établissant un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

10- **RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MITISSIEN**

2012-09- 133 **Considérant que** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a adopté la *Charte de développement mitissien* en 2007 lors de la mise en place du deuxième pacte rural afin de démontrer son adhésion à la démarche proposée par le comité de mise en œuvre;

**Considérant que** les membres du comité de mise en œuvre du Pacte rural désirent renouveler l'engagement des municipalités à la dite Charte de développement mitissien;

**Considérant que** cette charte a été revue et corrigée;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Francis Pelletier

**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **adopte la nouvelle « Charte du développement durable mitissien »** afin de renouveler officiellement son engagement. De plus, la municipalité de Saint-Jeanne d'Arc autorise le maire, M. Maurice Chrétien, à signer la dite charte.

11- **RÉSOLUTION AFIN DE DÉTERMINER LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX**

2012-09-134 Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise les travaux suivants sur les chemins municipaux :**

**Réfection de fossé**

- **Chemin Tour-du-Lac**  
Face au numéro 525 : réfection du fossé sur une longueur de 35 mètres avec marteau hydraulique. Travaux effectués : 3 heures avec pelle, rétrocaveuse et camion 10 roues.
- **Rang 1 Massé**  
À 1.4 km de la route Massé, réfection de fossé sur une longueur de 50 mètres avec marteau hydraulique. Travaux effectués : 6 heures avec pelle, rétrocaveuse et camion 10 roues.
- **Rang 1 Massé**  
À 1.4 km de la route Massé, 2 voyages de gravier pour rehausser le chemin sur une longueur d'environ 50 mètres.
- **Rang 4-et-5 Massé**  
Réfection de fossé dans la côte juste après le no civique 485, côté gauche du chemin, sur une longueur de 200 mètres.
- **Rang 2 Cabot**  
À partir de la route Ste-Jeanne d'Arc, côté droit du chemin face au numéro civique 617, réfection de fossé sur une longueur de 45 mètres.

### Rechargement de gravier

- À partir de la route Massé en allant vers le 323 Rang 1 Cabot, sur une longueur de 350 mètres, 8 voyages de gravier (120 tonnes)

### **12- ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX D’EMPIERREMENT 2012 ROUTE DU PORTAGE**

Cet item de l’ordre du jour est reporté à une assemblée ultérieure.

### **13- OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR SURVEILLANCE DES TRAVAUX D’EMPIERREMENT 2012 – ROUTE DU PORTAGE**

Cet item de l’ordre du jour est reporté à une assemblée ultérieure.

### **14- SERVICE PREMIÈRE LIGNE - RENOUELEMENT**

2012-09-135

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l’unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d’Arc autorise le **renouvellement de l’entente de services professionnels pour consultations juridiques « Service Première Ligne »** offert par l’étude légale Tremblay Bois Mignault Lemay selon les termes stipulés lors de l’entente initiale de janvier 2012.

### **15- AUTORISATION D’ACHAT DE SABLE TAMISÉ SERVANT D’ABRASIF POUR LES RANGS – HIVER 2012-2013**

2012-09- 136

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Jeanne d’Arc a procédé à un appel d’offres par invitation écrite le 9 août dernier auprès de trois soumissionnaires concernant l’approvisionnement de sable tamisé servant d’abrasif pour les rangs pendant la période hivernale 2012-2013;

**Considérant que** deux soumissionnaires ont répondu à l’invitation;

**Considérant que** le résultat des soumissions est le suivant :

Constructions Jalbert et Pelletier Inc. \$140.00/ voyage (Total \$2100) + redev.

Excavations MC Beaulieu \$ 95.00/ voyage (Total \$1425) + redev.

**Considérant que** la soumission des Excavations MC Beaulieu est la plus basse conforme à la demande de soumission;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

**Et résolu** à l’unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d’Arc **retient la soumission des Excavations MC Beaulieu de La Rédemption et autorise l’achat de 15 voyages de sable tamisé** (environ 16 tonnes par voyage) pour utilisation en tant qu’abrasif dans les rangs pendant la période hivernale 2012-2013 et ce, au coût de \$95.00 par voyage de 10 roues pour un total de \$1425.00 , taxes et redevances en sus.

### **16- AUTORISATION D’APPEL D’OFFRES POUR ACHAT D’ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2012-2013**

2012-09- 137

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l’unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d’Arc autorise la directrice générale à **demandeur des soumissions pour l’achat de 300 tonnes d’abrasif** afin de respecter notre contrat avec le Ministère du Transport concernant le déneigement et déglacage de la route Massé pour la saison hivernale 2012-2013.

**17- RÉSOLUTION POUR FIN DE PÉRIODE D'EMPLOI DU PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS**

2012-09-138

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **remercie M. Michel Paradis, préposé aux travaux publics** pour la saison 2012. La date de fin d'emploi est fixée au 14 septembre 2012.

**18- AUTORISATION DE FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL POUR M. FRANCIS GIRARD**

2012-09-139

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise M. Francis Girard, préposé aux travaux de voirie et mécanique et opérateur de machinerie, à assister à une **formation de secourisme en milieu de travail** qui se tiendra aux Services Ambulanciers Porlier de Mont-Joli les 18 et 19 septembre 2012 de 08h30 à 16h30. Cette formation est offerte gratuitement par Formation Urgence Vie.

**19- VARIA**

**A) ACHAT D'UNE MINI-EXCAVATRICE**

2012-09- 140

**Attendu que** certains travaux de voirie nécessitent l'utilisation d'une mini-excavatrice ;

**Attendu que** la location de cet équipement est dispendieuse et que la municipalité a de nombreux travaux de réfection de fossé et de débroussaillage le long des routes à effectuer ;

Il est proposé par René Desrosiers

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise l'achat d'une mini-excavatrice usagée de marque Bobcat, année 2004, au prix de \$24 949.58 taxes incluses, (\$21 700.00 avant taxes) auprès de Plâtre et Peinture de la Vallée Inc. De plus, la municipalité autorise la directrice générale et / ou le maire à immatriculer le dit véhicule.

**B) AFFICHAGE D'UN POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIE D'HIVER**

Cet item est reporté à une assemblée ultérieure.

**C) BULLETIN MUNICIPAL**

2012-09- 141

**Attendu qu'**à Sainte-Jeanne d'Arc il n'y a plus de journal communautaire depuis la fin de l'année 2010;

**Attendu que** le conseil municipal considère qu'il est important pour notre municipalité d'avoir un moyen de communication et d'information auprès des citoyennes et citoyens, tant pour le niveau social que municipal;

**Attendu que** les élus considèrent qu'un bulletin municipal pourrait tenir informés les citoyennes et citoyens des activités tenues à Saint-Jeanne d'Arc;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Raymonde Lévesque

**Et résolu** à l'unanimité qu'un **bulletin municipal** sera distribué gratuitement sur une base régulière à tous les résidents sur le territoire de la municipalité et ce, à partir de l'automne 2012, et de plus, le conseil municipal autorise les coûts liés à sa distribution.

**D) ACHAT D'UNE REMORQUE**

2012-09-142

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise l'achat d'une remorque galvanisée** de 81 pouces par 16 pieds avec rampes incluses, de marque Maxi-Roule, année 2012, modèle CH8116, incluant un système de boîtes de freins installé, auprès de Remorque de l'Isle de l'Isle-Verte, au montant de \$5082.70 taxes incluses (\$4412.00 avant taxes plus \$10.00 pour droit d'immatriculation). Le maire et /ou la directrice générale sont autorisés à immatriculer le véhicule.

**E) ACHAT DE SABLE TAMISÉ**

2012-09-143

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'achat de 4 voyages de 10 roues de sable tamisé** auprès des Excavations MC Beaulieu de La Rédemption, pour travaux dans le rang 4 et 5 Massé.

**20- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**21- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Michel Paris la fermeture de l'assemblée à 21h20.

---

Maurice Chrétien, maire

---

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière

